



Association Cantonale Genevoise de Pétanque

Règlement du championnat cantonal des clubs Saison 2008/2009

1. Le fair-play

Le fair-play devra être de rigueur, tant sur le plan de l'amitié que de la compétition.

2. Organisation

Pour la saison 2008/2009, Il est organisé un championnat cantonal genevois interclubs.

3. Formation des équipes

La feuille de match peut comporter jusqu'à 7 noms et la formation des équipes est annoncée au début de chaque tour, selon le schéma suivant :

1^{er} tour : 6 têtes à têtes, dont un tête à tête féminin

2^{ème} tour : 3 doublettes, dont une doublette mixte

3^{ème} tour : 2 triplettes, dont une triplette mixte :

4. Déroulement des rencontres

Chaque rencontre comprend trois tours et le tirage au sort se fait à l'aveugle :

- 1^{er} tour: Les têtes à têtes, libre contre libre et mixte contre mixte, selon l'ordre indiqué sur la feuille de match
- 2^{ème} tour : Les doublettes, libre contre libre et mixte contre mixte, selon l'ordre indiqué sur la feuille de match
- 3^{ème} tour : Les triplettes, libre contre libre et mixte contre mixte, selon l'ordre indiqué sur la feuille de match

5. Attribution des points

Par rencontre, il y a 18 points-avantage possibles :

- Les têtes à têtes comptent pour un point-avantage (Total du tour : 6 points-avantage),
- Les doublettes comptent pour deux points-avantage (Total du tour : 6 points-avantage) et,
- Les triplettes pour trois points-avantage (Total du tour ; 6 points-avantage).

Le total de points-avantage possible dans un match est donc de 18.

- Une victoire, par 18 à 0, 17 à 1, 16 à 2, 15 à 3, 14 à 4 et 13 à 5, donne 4 points à l'équipe gagnante et 0 point à l'équipe perdante.
- Une victoire, par 12 à 6, 11 à 7 et 10 à 8, donne 3 points à l'équipe gagnante et 1 point à l'équipe perdante.
- Un match nul, 9 à 9, donne 2 points à chacune des équipes
- Une défaite. par 8 à 10, 7 à 11 et 6 à 12, donne 1 point à l'équipe perdante et 3 points à l'équipe gagnante

6. Classement

Pour le classement des équipes, il est pris en compte en 1^{er} les points des équipes, en cas d'égalité la confrontation directe, ensuite le goal average. En dernier recours, en cas de titre, de promotion ou de relégation, des parties additionnelles seront organisées.

7. Programmation des rencontres

Les tours se déroulent toutes les deux semaines, selon calendrier annexé à partir de début novembre. Toute dérogation doit être soumise conjointement par les deux équipes à la commission permanente d'organisation (ACGP-CPO) qui l'approuve ou la rejette.

8. Logistique

L'ACGP-CPO assure le bon déroulement du championnat et tient le classement. Les résultats doivent lui être communiqués par le club hôte dans les 24 heures, dans un premier temps par mail à **georges.darbellay@geneve-petanque.com**, puis en adressant l'original de la feuille de match à la cantonale :

ACGP - Case Postale 1142 - 1227 Carouge

9. Verre de l'amitié

Il est suggéré que le club recevant, offre la verrée de l'amitié.

10. Participants

Un club peut inscrire plusieurs équipes. Tous les licenciés du club peuvent participer.

11. Arbitre

Les deux équipes se mettent d'accord pour choisir une personne neutre en cas de besoin.

12. Tirage au sort

L'ACGP-CPO plus les responsables des clubs procèdent au tirage intégral des rencontres. Au cas où il y aurait deux équipes d'un même club dans un même niveau ou dans un même groupe, celles-ci se rencontrent au premier tour.

13. Tenue de l'équipe

La tenue du club est obligatoire pour tous les participants. Elle peut toutefois être remplacée par une tenue uniforme d'un sponsor pour autant qu'elle ait été agréée par l'ACGP-CPO.

14. Lieu des rencontres

Chaque club qui inscrit une équipe doit indiquer le lieu où se dérouleront les rencontres à domicile à l'ACGP-CPO qui donne ou non son accord. En principe les deux équipes doivent s'entendre sur le lieu de rencontre si le club hôte ne dispose pas de l'infrastructure nécessaire.

15. Prix

Un diplôme est remis à la société 1^{ère} du classement.